

Rapport N° 168/2019

Extension du géoportail pour le district de Nyon

Engagement d'un EPT à 80% entièrement financé par les cotisations des partenaires

Nyon, le 15 octobre 2019

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission qui s'est réunie le mardi 8 octobre 2019 était composée de : Mesdames Rachel Cavargna Debluë, Suzanne Favre, Charlotte Fossati et de Messieurs Stéphane Delley, Juan Lopez-Martinez, Dominique Karlen et Jean-Pierre Vuille (Président et Rapporteur) Monsieur Olivier Tripet était excusé.

A cette occasion, Monsieur le Municipal Maurice Gay, Madame Yvonne Winteler, Cheffe du service informatique ainsi que Monsieur Thomas Lesage, adjoint du service et responsable géomatique étaient présents pour répondre aux questions des commissaires. La commission les remercie surtout pour la présentation très complète et bien étayée.

Introduction

La Loi vaudoise sur la géoinformation de 2013(LGéo-VD) impose aux communes d'assurer l'accessibilité de leurs géodonnées, notamment pas la mise en place de géoportails accessibles sur Internet.

Le géoportail déjà existant de la Ville de Nyon couvre l'entier du territoire du district pour les besoins de ses services (notamment Police Nyon Région, SDIS Nyon-Dôle, SI Nyon, Espaces verts et forêts, Seloc, Mobilité). Cette extension à tout le district (pour les communes volontaires) sera réalisée plus aisément sur la base existante grâce à l'engagement d'une ressource à 80% à l'unité géomatique dont tous les frais correspondants seront entièrement à la charge des communes et associations intercommunales partenaires. Ce partenariat a été proposé à toutes les communes du district même à celles ne faisant pas partie de Nyon Région. Les retours des communes pour une telle collaboration sont bons et une convention fixant les prestations et les conditions générales est établie et présentée à la commission de manière confidentielle. Il est à noter que plusieurs communes vaudoises se sont déjà organisées en mutualisant leurs géoportails (Vevey, Yverdon, Morges, etc...).

Présentation

Après les explications de M. le Municipal Gay, la commission a eu droit à une présentation explicative et visuelle du SITNyon (Système d'Information du Territoire) sur écran par M. Lesage. Sur ce SIT il

y a actuellement 24 thèmes (liste non exhaustive) et plusieurs fonctionnalités. Plus de 250 utilisateurs (dont la majorité travaillant pour des services communaux) se servent quotidiennement de ces données. Certains services utilisent les services de ce SIT de manière sécurisées (PNR & SDIS). Ce géoportail est basé sur une infrastructure informatique totalement libre (open source) GeoMapFish (https://geomapfish.org).

De nombreux partenaires publics et privés sont autour de cette solution ce qui permet, entre autres, de mutualiser les coûts de développement et de pérenniser le système et son évolution.

Description

Le géoportail est une plateforme publique en ligne qui regroupe les géodonnées d'un territoire : limites communales, occupation du sol, routes, charges de trafic, lignes de bus, population, réseaux des services industriels, gestion des déchets, aires géographiques affectées par un phénomène ainsi qu'un outil de consultation doté de fonctions de recherche pour visualiser les informations qui décrivent un territoire.

Se référant aux prescriptions de la Loi sur les Communes et avec l'appui du service juridique, une étude a été réalisée sur la structure des contrats ainsi que sur la structure de gouvernance. Pour présenter cette offre et informer sur ces opportunités une séance a eu lieu à Gland en novembre 2017. Cette offre s'adresse aux Communes du district, aux associations intercommunales et aux sociétés privées et passe par un contrat de droit administratif (sous forme de contrat de prestations) entre elles (parties prenantes) et la Ville de Nyon (prestataire de service) et ceci par convention duale.

Aujourd'hui 22% des communes du district disposent d'un tel outil. La Région de Nyon dispose de données dans un système d'information du territoire (SIT) sans diffuser de données sur un géoportail. Des bureaux privés (bureaux d'ingénieurs ou d'architectes) gèrent pour le compte de communes leur SIT (avec ou sans géoportail). L'objectif est de collaborer avec ces bureaux privés pour la production et la mise à jour des données qui alimenteront le futur géoportail régional. Ces bureaux privés resteront, selon la volonté des Communes leur répondant.

Ces partenaires fournissent les géodonnées qu'ils veulent voir diffuser ainsi que leur mise à jour en restant responsables de l'acquisition et de la gestion des dites données.

L'engagement d'une ressource ne sera confirmé qu'au moment où un nombre suffisant de partenaires auront signé le contrat de prestation avec la Ville de Nyon et sous réserve de l'acceptation par le Conseil communal de ce préavis. Dans le cas d'un nombre insuffisant de partenaires, le taux d'activité pourra être réduit ou le démarrage reporté à une date ultérieure. Un fonds de réserve pourrait être créé pour des excédents éventuels. En effet, des recettes sur des prestations spécifiques seraient alors facturées séparément. Ce fonds inscrit dans les comptes communaux servant pour des demandes d'évolutions fonctionnelles ou de maintenance évolutive.

Conclusions

La commission « à l'unanimité » accepte ce préavis qui, grâce à la mutualisation et au portail unique, sera une aide précieuse et profitera à toutes les communes partenaires, Les cotisations des partenaires rendra cette opération neutre du point de vue financier pour la Ville de Nyon tant du point de vue rémunération que frais de maintenance. Cet instrument permet, déjà dans sa forme actuelle, d'économiser du temps et donc de l'argent pour nos services.

La centralisation de l'information géographique sur la même plateforme permettra une meilleure cohérence dans la lecture et la compréhension du territoire par les partenaires, les bureaux privés et la population. De plus, un géoportail unique réduit les coûts énergétiques des serveurs informatiques.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 168/2019 concernant « Extension du géoportail régional pour le district de

Nyon »,

ouï les conclusions du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide:

 de prendre acte que la Municipalité inscrira, pour les exercices 2020 et suivants un montant de CHF 99'700.- aux comptes N° 191.3011 et suivants – Traitements;

- 2. de prendre acte que la Municipalité inscrira pour l'exercice 2020 un montant de CHF 35'800.-aux comptes 191.3117.00 *Achats informatiques* et 191.3157.00 *Maintenance informatique* ; Dès 2021, ce montant sera de CHF 16'100.- par année ;
- 3. de prendre acte qu'un Fonds de réserve sera créé ;
- 4. de prendre acte que l'ensemble de ces dépenses sera entièrement compensé par un revenu supplémentaire au compte N° 191.4521.00 Cotisations géoportail régional.

La Commission:

Cavargna Debluë Rachel
Favre Suzanne
Fossati Charlotte
Delley Stéphane
Lopez-Martinez Juan
Karlen Dominique
Tripet Olivier
Vuille Jean-Pierre (Président & Rapporteur)